

Les entretiens MBFR ont pour objet de réduire et de limiter les effectifs et les armements de l'OTAN et du Pacte de Varsovie. La zone visée comprend les trois pays du Bénélux et la République fédérale d'Allemagne, du côté occidental, la Pologne, la Tchécoslovaquie et la République démocratique allemande, à l'Est. Les réductions et limitations s'appliqueraient aux troupes soviétiques et américaines présentes dans la région, mais aussi à celles du Canada et d'autres pays étrangers ainsi qu'aux troupes des États européens susmentionnés. Les forces existant dans le territoire des deux superpuissances n'entrent donc pas dans le cadre des négociations. C'est là un des éléments clefs des entretiens, car il existe une différence sensible entre les deux blocs quant à la distance à parcourir et au temps nécessaire pour déployer des renforts dans le secteur visé.

On distingue, dans ces négociations, deux catégories de participants : 1) ceux qui, comme le Canada, possèdent des troupes dans la région — ce sont les participants "directs" —, et 2) ceux qui n'ont pas de troupes dans cette zone mais qui continuent d'appartenir à leur alliance respective — ce sont les participants "spéciaux". Sur les 16 pays de l'OTAN, seulement sept tombent dans la première catégorie, et cinq dans la deuxième; quatre pays, dont la France, ont choisi de ne pas prendre part à ces négociations. (On trouvera en annexe une liste des participants.) Trois des sept participants directs, choisis à tour de rôle, se réunissent avec leurs homologues du Pacte de Varsovie une fois par semaine dans des séances dites "informelles". De plus, l'ensemble des délégations des deux camps assistent une fois par semaine à des séances plénières officielles. Il faut ajouter à cela une succession constante de rencontres spontanées qui favorisent la poursuite du dialogue et qui jouent un rôle aussi important — certains diront, plus important — que les séances structurées. Conformément à un accord entre les parties, la teneur des discussions reste confidentielle, mais chaque séance plénière est suivie d'une conférence de presse.

Discours, déclarations, propositions et réfutations s'effectuent au nom du bloc intéressé : dans ce dialogue Est-Ouest, il n'y a aucune initiative nationale. C'est pourquoi les pays de chaque alliance se réunissent fréquemment pour coordonner leurs positions et s'entendre à l'avance sur le texte de toutes les déclarations communes, tâche qui s'avère ardue, du moins au sein de l'OTAN. Les gros pourvoyeurs de troupes, c'est-à-dire les États-Unis, l'Allemagne de l'Ouest et la Grande-Bretagne, sont les principaux intervenants dans ces entretiens à huis clos, mais chaque pays est libre de formuler idées et propositions.

Les raisons pour lesquelles on n'a pu parvenir à un accord officiel sont exposées ci-après. Il n'empê-

che qu'en 13 ans de négociations ou presque, un certain nombre de problèmes importants ont été résolus, bien que de façon informelle. Les résultats les plus importants qu'on ait obtenus sont les suivants :

- a) L'Est et l'Ouest maintiendront dans la région des effectifs équivalents, à des niveaux collectifs inférieurs aux chiffres actuels. Cela signifie que, malgré la distance qu'auraient à franchir les renforts américains, les Occidentaux ne pourront stationner, au total, plus de troupes que ce à quoi les pays de l'Est ont droit. Le principe des niveaux collectifs est aussi important, mais il subsiste quelques divergences quant à savoir si, à l'intérieur de chaque bloc, il faut imposer des limites à chacun des pays.
- b) Tous les pays ayant des troupes dans la région réduiront leurs effectifs, et ceux qui y maintiennent de grandes formations devront procéder à ce qu'on appelle des "coupures importantes". Cette décision traduit des préoccupations manifestées par les deux blocs, mais pour des raisons différentes. Ainsi, l'OTAN ne voyait pas d'un bon oeil que l'Est puisse réduire uniquement les effectifs non soviétiques et conserver ceux de l'Armée rouge dans leur totalité. Les pays de l'Est éprouvaient des craintes semblables à propos de l'Allemagne de l'Ouest. Aux termes de cette clause, aucun des deux pays n'est exempté.
- c) Toutes les parties intéressées ont jugé raisonnable que les deux superpuissances soient les premières à réduire leurs forces, car celles-ci sont les plus importantes des deux blocs.
- d) Il n'y aura aucune restriction quant au lieu de déploiement des unités militaires dans la région. On reconnaît par là que, dans la pratique, les réductions d'effectifs conduiront probablement les deux blocs à modifier la disposition géographique des forces qui leur resteront.
- e) Six ententes de principe ont été conclues sur les moyens de vérifier l'application de l'accord général, bien qu'il reste à régler certains détails très importants. Ces ententes portent sur les points suivants :
 - (i) Chacune des parties informera d'avance l'autre de certaines activités militaires, comme les exercices ou les mouvements de troupes importants.